

DELIBERATION PORTANT SUR DELIBERATION PORTANT SUR LES FORMATIONS ACCREDITEES POUR DEUX ANS –
UFR LCC – LP METIERS DE L'INFORMATION : METIERS DU JOURNALISME ET DE LA PRESSE

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2017 accordant l'Université Clermont Auvergne en vue de la délivrance de diplômes
nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Sylvie BOISNIER, UFR LCC ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la demande de renouvellement d'accréditation de la Licence Professionnelle « Métiers de
l'information : Métiers du journalisme et de la presse » - UFR LCC, pour les années universitaires 2019/2020 et
2020/2021.

Membres en exercice : 41

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2018-06-26-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*